



MAIRIE DE CHAMPCUEIL

Recensement

Citoyen/Militaire

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment, permis de conduire, concours de la fonction public). Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Nom du recensé :

Prénom du recensé :

Téléphone du recensé :

Mail du recensé :

Brevet des Collèges : ☐ oui ☐ non

Autre diplôme :

Scolarisé(e) ou en formation : ☐ oui ☐ non

Activité professionnelle : ☐ oui ☐ non

Parents :

Monsieur

Madame

Téléphone :

.....

Nationalité Française ☐ oui ☐ non

Nationalité Française ☐ oui ☐ non

Si nationalité étrangère pays :

.....

Liste des pièces à déposer pour le recensement :

☐ Carte identité ou Passeport

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

☐ Livret de famille toutes les pages